

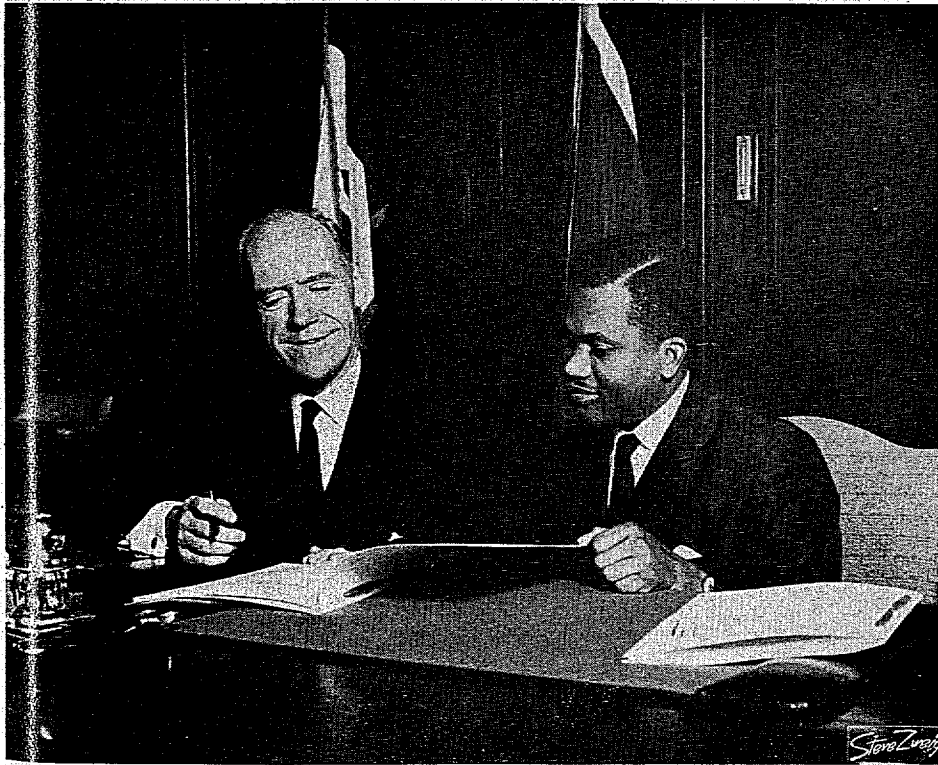
Convention fiscale entre le Canada et Trinité et Tobago

Une convention sur la double imposition, conclue entre le Canada et Trinité et Tobago a été signée à l'ambassade du Canada à Washington, D.C., le 28 septembre 1966. Suit un communiqué du ministère des Finances publié à Ottawa le même jour :

Le Cabinet du ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, a annoncé la conclusion d'une Convention fiscale entre le Canada et Trinité et Tobago.

La cérémonie de la signature officielle de la convention par l'hon. M. Sharp et le ministre des Finances de Trinité et Tobago, l'hon. A. N. R. Robinson, s'est déroulée à l'ambassade du Canada à Washington (D.C.).

L'accord se conforme au schéma général des conventions concernant l'impôt sur le revenu que le Canada a conclues avec treize autres pays. Son objectif principal est d'éviter la double imposition, ou de réduire l'imposition des revenus que touchent des particuliers et des sociétés d'un des pays contractants en



Le ministre des Finances du Canada, M. Mitchell Sharp (à gauche), et son homologue de Trinité et Tobago, M. A. N. R. Robinson, lors de la signature de la convention que les deux pays ont conclue pour éviter la double imposition.